

05/03/22 & 06/03/22

# REGLEMENTATION SPECIFIQUE

CHAMPIONNAT DE FRANCE  
LONGUE DISTANCE



## 1/ DESCRIPTION

Il s'agit d'un **parcours contre la montre** en aller/retour sur une distance totale d'environ **8000m**.

Un classement est établi **par épreuve**.

Les résultats du championnat de France sont **proclamés sur la base de ce classement**.

## 2/ PRÉSENTATION DU PARCOURS

Cf. du **plan de navigation** fourni par le comité d'organisation en annexe.

## 3/ ZONE D'ACCÈS AU DÉPART

Tous les équipages rejoignent **directement** la zone de départ **après avoir embarqué**.

## 4/ DÉPART

L'ensemble des équipages d'une même épreuve se **présente dans la zone de départ dans l'ordre des numéros**, sous les ordres du starter **5' avant** l'heure du premier concurrent de la catégorie.

Le starter lance les équipages d'une même épreuve **toutes les 10 à 15 secondes** selon les conditions de navigation.

Les départs s'effectuent lancés, les temps sont pris **au passage de la ligne de départ**.

## 5/ EN COURSE

- Les équipages sont **seuls responsables de leur direction** ;
- Les équipages doivent immédiatement **obéir aux instructions des arbitres** ;
- Tout équipage qui **abandonne** (*quelle qu'en soit la raison*) **doit le signaler aux arbitres**. Le retour se fera dans le bassin en respectant le sens de circulation et **sans gêner les autres équipages** ;
- L'équipage qui est rattrapé **doit impérativement s'écarter** pour **laisser la meilleure trajectoire à l'embarcation la plus rapide** ;
- A l'approche du demi-tour un **entonnoir de bouées est matérialisé**, le virage est matérialisé au **4000m (pk 85,5)** par **trois grosses bouées** disposées en triangle ;
- **En cas de bord à bord**, l'équipage qui pénètre en tête dans l'entonnoir est **prioritaire pour la totalité de la manœuvre** ;
- Les **manœuvres de dépassement ne sont pas autorisées** dans la zone balisant le demi-tour ;
- Toutes les embarcations **doivent contourner les 3 bouées** ;
- Le retour s'effectue dans le **couloir de descente**;
- Un **entonnoir de bouées guide les équipages vers le balisage Albano** (*à hauteur du PK 83*) ;
- Les temps sont pris lorsque les équipages **franchissent la ligne d'arrivée** ;
- Une fois la ligne d'arrivée franchie, les équipages **doivent dégager rapidement la zone** en descendant au bout du balisage avant de **pouvoir regagner le ponton de débarquement**.

## 6/ PÉNALITÉS

Les équipages qui **enfreindraient les dispositions prévues** à au **point 5 de ce règlement**, se verraient appliquer une **pénalité de temps par le jury**. Les pénalités sont comprises entre **10 et 60 secondes selon la gravité des faits**.

## 7/ ÉPREUVES 23 & 24

Les équipages inscrits sur les **épreuves n°23 & 24** se verront proposer un parcours d'une longueur ramenée à **4000m environ**. (*Voir plan en annexe.*)

### • **Handi-Santé**

Les attestations MDPH et ALD **doivent être envoyées au moment de l'engagement** à l'adresse [handicaps@ffaviron.fr](mailto:handicaps@ffaviron.fr)

### • **Para-aviron**

La course open regroupe les 3 catégories (*PR1, PR2, PR3*) dans le même classement. Un handicap de temps sera ajouté au PR2 (+ 2') et PR3 (+ 3').

• Les **rameurs et rameuses valides** coéquipier.es des PR1 et PR2 **devront ramer avec un siège fixe obligatoirement** et **mettre la sangle**.

• Les rameurs PR1 et PR2 doivent être **capables de réaliser le parcours entièrement, à allure de course et posséder le brevet handi compétition**.

• Un **arbitre et des bateaux de sécurité** seront positionnés à la **bouée de virage**.

## 8/ SÉCURITÉ

Des **bateaux de sécurité** sont en place tout le long du parcours.

## 9/ NUMÉRO

Les numéros des bateaux sont **fournis par la FFA** et doivent être **impérativement restitués à l'issue de la course**.

## 10/ ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont **autorisés dans le champ de course habituel**, et en respect du plan de circulation (*voir annexe*) à partir de **8h30 le samedi 5**. Le bassin **ferme 30' avant le premier départ**.

Le bassin sera **ouvert dès l'arrivée du dernier équipage de la dernière course jusqu'à 18H30**.